République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Séance du 06/05/2022

Date de la convocation:

02 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le six mai, à 17 heures 30, le conseil municipal de

MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Membres en exercice: 10

Présents: Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Véronique NICOLLET

Votants:

Présents:

Représentés : Christian MICHEL

Excusés: Sandra BIANCARELLI, Marie MUNUERA

Absents:

Secrétaire de séance : Emmanuel DUPAS

Délibération n°D 2022 019 Signature convention association canine sisteronaise

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention transmise par l'Association Canine Sisteronaise, reçue en mairie le 1er mars 2022.

Cette convention a pour objet l'accueil des chiens errants et/ou dangereux et l'exploitation d'une fourrière animalière concernant lesdits animaux recueillis sur le territoire de la commune de Mallefougasse-Augès dans le cadre des prescriptions prévues par la règlementation en vigueur résultant des articles L.211-11 et L.211-24 à L.211-26 du Code Rural.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention avec l'Association Canine Sisteronaise sous réserve que le montant du coût annuel soit modifié à 350€

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire.

Jean-Paul DEORSOLA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la DIGNE LES BAINS (A présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie

dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <u>www.telerecours.fr</u>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication / Affichage le......9..MAI..2022

RF DIGNE LES BAINS (A H P)

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/05/2022 004-210401097-20220506-D_2022_019-DE